

**CSO Strategy Workshop on Implementation of UPR
Recommendations, 7-9 December 2015, Musanze, Rwanda**

Charte déclarative pour l'EPU

La situation des droits humains au Rwanda a été revue pour la deuxième fois le 4 novembre 2015 dans le cadre de l'Examen Périodique Universel (EPU) des Nations Unies à Genève. L'Etat du Rwanda a reçu 235 recommandations EPU sur lesquelles il aura à travailler d'ici le prochain EPU et cherchera à mettre en œuvre le plus grand nombre de celles-ci pour l'amélioration de la situation des droits humains.

Dans le cadre de l'EPU, la société civile participe à la mise en œuvre des recommandations issues de ce mécanisme. Le succès de la participation des Organisations de la Société Civile dans l'EPU dépend de leur capacité et possibilité à suivre les obligations EPU, et à former des partenariats avec leur gouvernement.

Afin d'explorer toutes les possibilités de coopération entre les différentes parties prenantes impliquées dans le processus EPU, des Organisations de la Société Civile (OSC) rwandaises (voir annexe) se sont rencontrées durant trois jours afin (1) d'évaluer de manière constructive les opportunités de collaboration avec le Gouvernement rwandais et autres partenaires dans le but de mettre en œuvre les recommandations EPU ; (2) trouver des moyens de familiariser à l'EPU toutes les parties prenantes ainsi que le grand public. Le groupe des OSC signataires est ouvert à toute nouvelle OSC rwandaise poursuivant des buts similaires.

Sur la base de cet atelier de trois jours, et en relation directe avec les recommandations reçues par le Rwanda à l'EPU, les Organisations de la Société Civile ont souhaité prioriser et effectuer des activités de plaidoyer visant à promouvoir les objectifs suivants :

- **La protection et la garantie des droits fondamentaux de la personne humaine ;**
- **La diminution de la pauvreté, y compris en milieu rural;**
- **L'amélioration de l'accès à une justice équitable pour tout citoyen, avec une aide légale particulière pour les groupes vulnérables ;**
- **La continuation des politiques œuvrant à l'égalité totale et intégrale entre hommes et femmes ;**
- **La continuation des politiques œuvrant à un meilleur soutien des personnes avec un handicap ;**

- **Le renforcement du soutien économique aux populations vulnérables telles qu'identifiées dans le rapport du groupe de travail de l'EPU et réaffirmées oralement par le Ministre de la Justice à Genève durant l'EPU ;**
- **La protection et l'accès à la justice des enfants ;**
- **L'amélioration et le renforcement de la liberté d'expression, d'association et d'assemblée ;**
- **Le renforcement et la cohésion de la société civile au Rwanda, une simplification de son enregistrement, souhaitant soutenir la déclaration du Ministre de la Justice à Genève : *Les ONG font partie de notre nation, plus nous en avons, mieux la nation se portera.***

Les avancées réalisées par le gouvernement rwandais sont dûment reconnues par les signataires, qui souhaitent soutenir le gouvernement dans une promotion et mise en œuvre plus efficace encore.

Par le biais de cette charte déclaratoire, les signataires s'engagent à poursuivre leur travail sur les recommandations EPU, de concert avec tous les partenaires intéressés par le processus, ainsi que de se rencontrer de manière régulière afin de poursuivre le travail de communication, coopération, et coordination autour de la mise en œuvre des recommandations.

Rwanda, 9 décembre 2015

Annexe: Liste des ONG

Droits civils et politiques

Justice

Droits des femmes

Droits des enfants

Droits économiques et sociaux

Groupes vulnérables